



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-08

ARRETE SUR LA CIRCULATION

Chemin du Haut RAVIN – EDTPE

Du 19/02/2018 pour 2 jours

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de **branchement individuel neuf en soutirage**, Propriété de **Cyrille MARIE, 300 Chemin du Haut Ravin**
VU la demande d'arrêté de circulation par l'entreprise **EDTPE/DOS SANTOS AMARAL Katy / 9 RUE DE LA LIBERATION / 14100 SAINT DESIR**
Début du chantier : 19/02/18 jusqu'à la fin des travaux

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Les travaux devront être réalisés **EN FONCAGE**
PAS DE TRAVERSEE DE ROUTE SANS DEMANDE PREALABLE
NI AUTORISATION SPECIALE DU MAIRE

ARTICLE 2 :

Le **CHEMIN DU HAUT RAVIN**, sera fermé à la circulation (**sauf riverains**),
Du carrefour avec le Chemin de l'Eglise, jusqu'au carrefour avec la Côte Maillard

ARTICLE 3 :

Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 12/02/2018
Le Maire, Dominique LE SAUVAGE

